

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le **4 février 2013** à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Justin Chabot, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

M. Alain St-Pierre invite les citoyens à participer aux activités locales qui auront lieu à la salle du Pavillon du Général Maurice Baril, et qui sont répertoriées dans le journal J'AI La Bougeotte de février.

2013-15 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 4 février 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-16 Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2012

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-17 Approbation des comptes pour la période du 14 janvier au 4 février 2013

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 1238 à 1283

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-18 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

Attendu que la Municipalité a fait des démarches auprès de certains citoyens pour constituer un C.C.U.;

Attendu que les personnes recherchées devaient avoir une disponibilité de jour en semaine;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que le C.C.U. de la Municipalité de Saint-Albert soit formé de M. Alain St-Pierre, maire, de même que les employés municipaux, Mme Crête et M. Paquet et des citoyens, M. Simon Fleury et M. Dominique Poulin.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-19 Achat d'un réfrigérateur pour le local Desjardins

Attendu que depuis 2013, la Municipalité offre le local Desjardins en location pour des réunions d'affaires ou de famille pour des groupes d'au plus 40 personnes;

Attendu que les locataires depuis le début de l'année ont souligné l'absence d'un réfrigérateur comme élément négatif;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisé à acheter un réfrigérateur pour le local Desjardins.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-20 Avis de motion est donné par Mme Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté le règlement 2013-02 amendant le *règlement 2012-12 de tarification à l'article 2.3* afin d'y ajouter la résolution 2013-07 adoptée le 14 janvier 2013 sur l'ajout de frais de réservation/annulation et la fixation du tarif de location du local Desjardins. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2013-21 Adoption du règlement 2013-01 amendant le règlement 18-09-88 à l'article 5 afin de modifier les frais d'étude d'une demande de dérogation à 375\$

Attendu que le règlement 18-09-88 adopté le 29 septembre 1988 à l'article 5 précise que «le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixées à 100.00\$»;

Attendu que dans le but de dissuader les citoyens de contrevenir à la réglementation municipale, le conseil municipal juge préférable d'augmenter les frais d'études d'une demande de dérogation à 375\$;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Mme Colette Gagnon, conseillère, à la séance ordinaire du 14 janvier 2013;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité adopte le projet de règlement 2013-01 amendant le règlement 18-09-88 à l'article 5 afin de modifier les frais d'études d'une demande de dérogation à 375\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-22 Achat et installation de nouvelles lumières de rues pour 2013

Attendu que lors de l'adoption du budget 2013 en décembre dernier, des sommes ont été prévues pour l'installation de 9 nouvelles lumières de rues dans la localité;

Attendu que la Municipalité de St-Albert a demandé des soumissions à deux entreprises pour la fourniture de lumières de rues;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions, les prix unitaires, avant taxes, sont les suivants :

JC Électrique	330,00 \$
Marius Marcoux & Fils inc.	390,00 \$

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte la proposition du plus bas soumissionnaire soit l'entreprise JC Électrique au prix de 330,00\$ par lumière de rue.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-23 Appel d'offre pour une analyse en ingénierie pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Principale

Attendu qu'en octobre 2011, une pétition a été déposée au conseil municipal dans le but de demander l'implantation d'un parc de jeux pour enfants pour les domaines résidentiels ainsi qu'une piste cyclable reliant les domaines;

Attendu qu'en 2012, un parc de jeux pour enfants dans le Domaine Béréli a été aménagé dans une portion de la rue Cécile;

Attendu qu'en 2012, des démarches auprès de certains propriétaires ont été entreprises par la Municipalité dans le but de définir un tracé à la future piste cyclable, mais que ces discussions n'ont pas porté fruit;

Attendu qu'un premier tracé avait été élaboré derrière les domaines, mais que le projet a été rejeté puisqu'il était situé dans des aires de milieux humides;

Attendu que la Municipalité a regardé une seconde possibilité d'aménager de façon sécuritaire la piste cyclable sur l'un des accotements de la rue Principale;

Attendu que cette dernière solution exige selon le Ministère des Transports du Québec une analyse par une firme de génie conseil puisque l'aménagement d'une piste cyclable est régi par plusieurs normes;

Attendu que le budget 2013 adopté en décembre dernier prévoyait un montant pour cette étude d'ingénierie;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert mandate Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour demander des appels d'offres à des firmes d'ingénierie pour le projet de piste cyclable le long de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-24 Enseignes à l'entrée du village

Attendu que l'an dernier, la Municipalité de Saint-Albert a fait l'acquisition de 2 enseignes pour rajeunir les pancartes existantes aux entrées de la municipalité;

Attendu que lors de l'adoption du budget 2013 en décembre dernier, la Municipalité a alloué un budget pour l'achat de nouvelles enseignes;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité achète de nouvelles enseignes, plus grandes que celles de l'an dernier, pour rajeunir les pancartes existantes aux entrées du village jusqu'à concurrence des limites budgétaires 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-25 Réparation des murs et achat de plexis-glace pour la salle du Pavillon du Général Maurice Baril

Attendu que la salle du Pavillon a été rénovée en 2007;

Attendu que depuis, certains murs ont à certains endroits des trous à réparer;

Attendu que les murs dans le hall et près des toilettes sont les plus endommagés;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité fasse réparer les murs de la salle du Pavillon où ils sont endommagés et peinture le tout;

Que la Municipalité de St-Albert installe des plexis-glace aux endroits les plus brisés afin de protéger les murs qui seront réparés et éviter de nouveaux dommages.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-26 Reddition de comptes – Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 55 043\$ pour l'entretien du réseau **routier local pour l'année civile 2012**;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-27 Frais de non-résidents pour le hockey mineur à Warwick

Attendu que la Fédération du hockey mineur oblige les hockeyeurs albertois à jouer à Warwick;

Attendu que lors de la dernière séance du conseil, la Municipalité de Saint-Albert a demandé à la Ville de Warwick de signer une entente inter-municipale pour convenir d'un frais de non-résident moyen de 315.86\$ pour le hockey mineur uniquement pour la saison 2013-2014, au lieu du 730,00\$ imposé par la Ville de Warwick en regard des coûts d'entretien des infrastructures pour les municipalités qui n'ont pas décidé de signer une entente globale de loisirs et culture;

Attendu que la Ville de Warwick a refusé cette proposition lors de sa dernière séance du conseil;

Attendu que des validations du côté de la Ville de Victoriaville ont été faites afin de s'assurer qu'ils ont la capacité de recevoir des joueurs albertois, si cela deviendra possible;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que M. Alain St-Pierre, maire, engage des pourparlers avec le responsable de la Fédération de la ligue d'hockey mineur de l'Estrie afin de demander la possibilité de transférer les joueurs albertois à Victoriaville où la municipalité possède une entente de loisirs globale, sans frais de non-résidents individuels.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-28 Résolution d'appui à la pétition contre la réforme sur l'assurance-emploi

Attendu que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires ;

Attendu que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années ;

Attendu que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences ;

Attendu que cette mesure vise particulièrement les travailleuses et les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année ;

Attendu que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable ;

Attendu que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice ;

Attendu que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture ;

Attendu que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier.

Proposé par Mme Colette Gagnon., conseillère

Que la Municipalité de St-Albert demande au gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motif valable les travailleuses et les travailleurs de notre région ;

Que la Municipalité de St-Albert demande au gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-29 Projet de développement domiciliaire des frères Croteau

Attendu que Jean-Guy et Gaston Croteau, possèdent des terrains dans le Domaine Royal dans le but de poursuivre leur projet de développement résidentiel dans ce secteur;

Attendu que les frères Croteau demandent à la municipalité d'acquérir une portion de terrain de 57 mètres par 18 mètres qui représente une section de rue, puisque cette portion aurait déjà dû être possédée par la municipalité lors de l'acquisition notariée antérieure;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte d'acquérir la portion de rue, mais qu'une description technique d'un arpenteur-géomètre devra être réalisée par les frères Croteau au préalable;

Que la Municipalité de St-Albert autorise Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. Alain St-Pierre, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents notariés liés à cette acquisition suite à la description technique;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-30 Levée de la séance du 4 février 2013

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la séance du 4 février 2013 soit levée à 20h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice-générale/
secrétaire-trésorière